



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Pour-un-appel-du-10-Mai>

Action

Pour un appel du 10 Mai

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2008 - N° 1087 - mai 2008 -

Date de mise en ligne : samedi 31 mai 2008

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

En 1848, l'abolition de l'esclavage n'a pas aboli la servitude. En 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en légitimant le salariat, a perpétué le commerce d'êtres humains. Le 10 mai 2008, Nantes, ville d'avant-garde dans la reconnaissance de son passé négrier, lance un appel via internet, afin que l'humanité se libère de la servitude monétaire et salariale.

Partant d'un Préambule fondateur traduit en plusieurs langues, cet appel est une invitation à l'écriture d'une authentique Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Pendant un an, chacun pourra y contribuer, et sur tous les continents. Et le 10 mai 2009, cet Ecrit des peuples devenu Déclaration Universelle, sera rendu public à Nantes.

Vers une authentique Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

"1-Considérant que la force de travail, physique et intellectuelle, est une composante essentielle d'un être humain, elle fait partie intégrante de sa personnalité.

Toute personne humaine doit donc être seule propriétaire de sa propre force de travail, pouvoir en disposer librement pour en choisir l'usage dans le respect d'autrui. Nul ne peut l'acheter, ou s'en emparer pour en tirer profit, par la ruse, par la force ou par tout autre moyen.

"2.Considérant que toute avancée nouvelle des connaissances scientifiques s'intègre dans un patrimoine commun élaboré par l'humanité depuis son origine, et qu'il est possible d'y puiser sans en déposséder les autres, nul ne peut accaparer un savoir, ni en limiter l'accès en subordonnant autrui.

Considérant que les grands moyens de production, d'échange et de communication font partie intégrante de ce patrimoine, et que leur privatisation condamne des êtres humains à la servitude qu'est le salariat, nul n'a le droit de se les approprier.

"3- Considérant que ce patrimoine permet de reconnaître à chacun des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, et considérant que ce patrimoine doit être maintenu et développé, chacun, en tant que cohéritier de son usufruit, a droit à un revenu d'existence, de sa naissance à sa mort, mais doit, au cours de sa vie active, participer, selon ses capacités, à son exploitation dans l'intérêt général.

"4- Considérant que le droit d'ouvrir des crédits contre paiement d'intérêts donne au système bancaire un pouvoir de décision économique qui ne s'exerce pas dans l'intérêt général, tout crédit ouvert par un système bancaire privé est interdit.

La création monétaire, sans intérêt, résulte donc désormais de décisions et d'institutions publiques.

"5- Considérant que la seule fonction de la monnaie doit être son pouvoir d'achat, elle doit être annulée dès qu'elle a permis de transférer un bien ou un service de son producteur à son consommateur. La masse monétaire doit donc être l'équivalent de la production, et être renouvelée en même temps qu'elle.

Toutes ces mesures sont destinées à promouvoir la démocratie dans l'économie, afin que celle-ci produise dans le respect des Droits fondamentaux de l'être humain et de son écosystème.

Après celle de l'esclavage, l'abolition du salariat, et du pouvoir financier qui le rendait possible, ouvre une nouvelle organisation mondiale. Dans celle-ci, l'homme n'est plus condamné à se mettre au service d'intérêts particuliers pour pouvoir survivre car l'économie est mise au service de l'intérêt public.